

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

21 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un du mois de janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **MONTFAUCON EN VELAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire des ses séances, sous la présidence de **Mr François Régis Saby, Maire**.

Nombre de conseillers afférent au Conseil Municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Absents : 02
Pouvoir : 02

Date de convocation : 13/01/2021

Date d'affichage : 13/01/2021

PRESENTS : François Régis Saby, Marie Laure James, Lucien Mounier, Sophie Valla, Jean Paul Barralon, Céline Massardier, Jean Paul Gibert, Marie-Jo Monteil, Chantal Smajdor, Franck Baralon, Sonia Souvignet, Brice Aulagnon, Denis Barralon

ABSENTS : André Sagnol, Anne Chomarar

POUVOIR : Lucien Mounier

Mr Franck Baralon a été élu secrétaire.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Mandatement en investissement

Afin de pouvoir mandater dans l'attente des Budgets 2021, les dépenses d'investissement (Commune, Eau, Assainissement, lotissement Mons Falco) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, il convient de prendre une délibération m'autorisant à mandater les factures d'investissement concernant les marchés en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à payer les factures en attente.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Opération bon d'achat

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une carte de 6 cases à compléter dans des commerces différents a été remise aux clients par les commerçants. Une fois la carte complétée, le client la rapporte en Mairie et nous lui remettons un bon d'achat à utiliser dans l'un de ces commerces avant le 31 juillet 2021.

Ayant entendu l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la mise en place de ce dispositif

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour rédiger les bons d'achat correspondant aux cartes complétées et signer toutes pièces administratives et comptable afférentes à ce dossier.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Location salle de la gare

CONSIDERANT que la commune a une salle inoccupée dans le bâtiment de la gare, elle souhaite louer la salle communale, pour des activités ou réunions diverses d'association, de VID etc...

Sur proposition de M. le Maire, Le conseil municipal,

- Décide d'autoriser la location de la salle au tarif de 5€ de l'heure

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Aide au ravalement de façades

Mr le Maire propose de renouveler la subvention versée aux particuliers qui procèdent au ravalement de façades des maisons situées sur les rues principales et de fixer à 15 % le montant TTC des travaux, plafonné à 800 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler cette aide.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Avenant à la convention du CDG pour le groupement de commande publique de la plateforme de dématérialisation

La collectivité a signé avec le centre de gestion une convention d'adhésion au groupement de commandes pour la plateforme de dématérialisation des marchés publics. Elle devait se terminer le 31 décembre 2020.

Au regard de la situation sanitaire, une prolongation de la durée de la convention initiale a été décidée. La durée de prolongation est d'une année. Elle se terminera donc le 31 décembre 2021.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Vente à Mr et Mme FAYARD Yves de la parcelle AV 155

Suite à la démolition du bien sans maître (Maison MAURIN 11 rue centrale), Mr et Mme FAYARD souhaitent acquérir la parcelle. La validation avait déjà été actée sous l'ancienne municipalité. Il avait été convenu de leur vendre la parcelle de 20m² au prix de 3500 €.

Nous allons prendre attache du cabinet ACTIF qui rédige les actes administratifs afin de régulariser la situation.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : LUXAM

Le Maire informe le Conseil Municipal avoir été sollicité par la trésorerie d'Yssingeaux suite à la créance de l'entreprise LUXAM envers la collectivité pour le règlement des loyers pour un montant de 21 864.05 € qui nous sont dus.

L'entreprise a fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire en date du 29 mai 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'option 1 : remboursement à 100% sur 10 ans.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Tarif du gîte d'étape

Il a été décidé d'augmenter le tarif de la nuitée au gîte. Il sera à compter de 2021 de 12 € la nuit au lieu de 11 €.

Plusieurs autres questions ayant été abordées, la séance est levée vers 22h30.

Le secrétaire de séance



Le Maire

